

Conditions :

- * avoir au moins **16 ans** pour s'inscrire dans un centre de formation.
- *remplir les conditions d'aptitude médicale.



Les Formations au Permis Bateau

Permis Mer

le permis est obligatoire pour piloter un bateau de plaisance à moteur lorsque la puissance de l'appareil propulsif est supérieure à 4,5 kilowatts (6 chevaux). Il permet l'utilisation de la VHF dans les eaux territoriales françaises.

Le permis côtier

– navigation en mer et sur les plans d'eaux fermés jusqu'à 6 milles d'un abri

L'obtention du permis côtier permet la conduite de jour comme de nuit de tous bateaux de plaisance, y compris les jets-skis, dont la puissance est supérieure à 6 CV, dans la limite de 6 milles. Il est extensible en permis hauturier.

Les candidats doivent réussir :

- Un examen théorique, les connaissances théoriques sont vérifiées lors d'un **QCM** électronique de 30 questions. Cinq erreurs sont admises. Cet examen est présenté après une formation d'au moins 5 heures.
- Un contrôle continu suite à 3h30 minutes de formation pratique (dont 2 heures de pratique individuelle) effectué par votre Bateau Ecole CityZen.

Le permis hauturier

– navigation en haute mer

Considéré comme une extension du permis côtier, le permis hauturier est le plus haut niveau de certification Français qu'un navigateur peut obtenir pour naviguer sur un bateau de plaisance en mer, de jour comme de nuit. Il permet de dépasser les limites géographiques imposées du permis côtier de 6 milles d'un abri. Pour s'inscrire au permis Hauturier il faut posséder le permis côtier. Les candidats doivent réussir un examen théorique d'1h30 sur la navigation, la marée, la météorologie et la réglementation. Il n'y a pas d'épreuve pratique.



Permis Eaux Intérieures

le permis est obligatoire pour piloter un bateau de plaisance à moteur lorsque la puissance de l'appareil propulsif est supérieure à 4,5 kilowatts (6 chevaux). et dont la longueur est inférieure à 20 mètres.

Le permis Fluvial

– navigation sur les fleuves, rivières, canaux, lacs...

Le permis fluvial, rebaptisé depuis le 1er janvier 2008 permis « plaisance en eaux intérieures », permet de piloter des bateaux dont la puissance du moteur excède 6CV sur le réseau de voies navigables de France. (Par ailleurs, et pour les bateaux dont la longueur est supérieure à 20 mètres, le permis fluvial est assorti à une extension grande plaisance en eaux intérieures).

Les épreuves sont les mêmes que celle du permis côtier (avec un QCM de 30 questions qui varient en fonction de l'option choisie), la formation pratique n'est pas à réaliser si le candidat est déjà titulaire du permis Côtier.



460 € TTC

790 € TTC

460 € TTC

Nos Formations :

Formation au Permis Côtier :

Formule Premium :

Formation et présentation aux examens comprend :

- * 5 heures de formations théoriques
- * 1h30 de formation pratique collective.
- * 2 heures de formation pratique sur bateau école.
- * Inscription et immatriculation du dossier.

Options :

- * **Cours en E-learning** comprenant l'ensemble du programme théorique au permis côtier et des examens blancs pour se préparer à l'examen théorique. (Un login et un mot de passe vous sont fournis des l'inscription) 34,90 € ttc
- * **Perfectionnement** en mer dans l'une des bateaux écoles du réseau City-Zen. (120 €/heure)



Pack Côtier plus Hauturier 950 € TTC

Formation au Permis Hauturier :

Formule Premium :

Formation et présentation aux examens comprend :

- * 16 heures de formations théoriques
- * Inscription et immatriculation du dossier.
- * Livre de cours et outils de formation (Pointe, règles etc...)

Options :

- * **Cours en E-learning** comprenant l'ensemble du programme théorique au permis hauturier. (Un login et un mot de passe vous sont fournis des l'inscription) 34,90 € ttc
- * **Perfectionnement** en mer à bord d'un bateau de catégorie Hauturière, avec navigation et utilisation d'outils de guidage, de pilotage.



- * **Prise en main de** votre bateau en mer avec un skipper professionnel (sur devis)

Formation au Permis Fluvial :

Formule Premium :

Formation et présentation aux examens comprend :

- * 1h30 de formation pratique collective.
- * 5 heures de formation pratique sur bateau école.
- * Inscription et immatriculation du dossier.

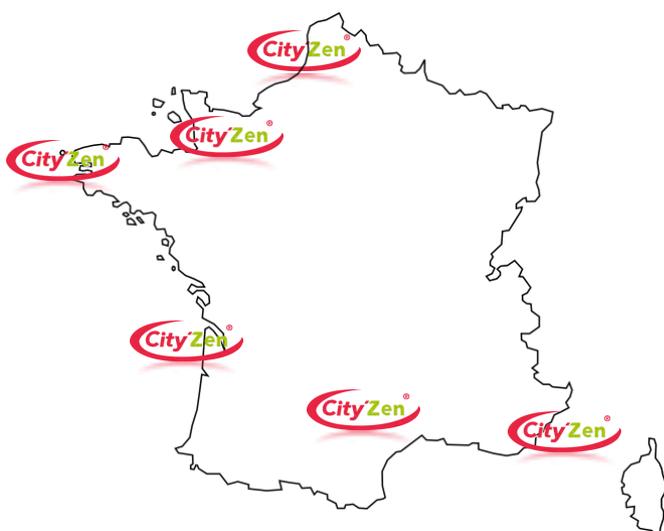
Options :

- * **Option eaux intérieur pour les titulaire du côtier** comprenant l'ensemble du programme théorique au permis hauturier. (Un login et un mot de passe vous sont fournis des l'inscription)
- * **Cours en E-learning** comprenant l'ensemble du programme théorique au permis côtier (Un login et un mot de passe vous sont fournis des l'inscription) 34,90 € ttc

175 € TTC

Pack Côtier plus Fluvial 530 € TTC

Le Réseau City'Zen



Pensez à nos prestations d'accompagnement avant de louer un bateau cet été. 2 heures de conduite pour reprendre la main, apprendre à affronter la mer, apprendre à prendre une place et à sortir du port et apprendre à mouiller, dans l'une de nos agences proche du littoral :

Boulogne sur mer, Ouistreham, Brest, Arcachon ,St Raphael

Nous pouvons également vous accompagner lors de l'acquisition de votre bateau ou pour une reprise en main de ce dernier avec un skipper professionnel.

Nous disposons également à Port Fréjus de notre bateau catégorie Hauturière pour un perfectionnement pratique complet. **RENSEIGNEZ VOUS !**

Composition du dossier d'inscription

Le dossier d'inscription doit comprendre :

- le formulaire [cerfa n°14681*01](#) de demande d'inscription,
- et une photographie d'identité en couleurs,
- et un timbre fiscal de 38 € de droit d'inscription à l'examen,
- et un timbre fiscal de 70 € pour la délivrance du permis,
- et une photocopie d'une pièce d'identité,
- et le certificat d'aptitude physique, formulaire [cerfa n°14673*01](#), datant de moins de 6 mois.

Attention : le titulaire de l'option eaux intérieures qui souhaite obtenir l'option côtière est dispensé de timbre fiscal correspondant à la délivrance du



PERMIS PLAISANCE

Organisation de la Formation



Votre formation théorique

Pour l'ensemble des permis plaisance se déroulera au centre de formation professionnelle City'Pro à Lens, rue des Grives Parc d'activité des Oiseaux. Depuis l'autoroute A21, prendre la sortie N°11 Lens Est/Grande résidence, au feu à droite après le pont de l'autoroute tourner à droite dans la zone d'activité, suivre Assifep, le centre de formation se nomme City'Pro et votre salle de formation se trouve au premier étage à gauche.

FORMATION THEORIQUE COTIER ET FLUVIAL

La formation théorique au permis Côtier ou fluvial se déroule le **Vendredi Soir de 18h à 19h30** pour traiter les objectifs a) b) c) de votre programme de formation.

- a) Assurer la sécurité individuelle et collective de l'équipage, être sensibilisé à l'importance d'une formation à l'utilisation des moyens de communications embarqués ;
- b) Décider de l'opportunité d'une sortie en fonction d'un bulletin météorologique, respecter le balisage et identifier les obstacles sur une zone de navigation ;
- c) Etre responsable de l'équipage et du bateau, utiliser à bon escient les moyens de détresse, respecter le milieu naturel ;

Le Samedi les cours se dérouleront de **8h30 à 13h30** afin de traiter l'ensemble des objectifs du programme de l'épreuve théorique du permis Côtier ou Fluvial.

FORMATION THEORIQUE HAUTURIERE

La formation théorique au permis Hauturier se déroule en 6 rendez vous pour un total de 16 heures de formation. 4 rendez vous de 2 heures le soir en semaine et 2 samedi matin 15 jours à 3 semaines avant votre examen. Pour traiter et travailler les Objectifs du programme de formation hauturier (Article 4,2 de l'arrêté du 18 février 2013).

Pour la formation Côtière, Fluviale ou Hauturière n'hésitez pas à prendre l'option cours en E-learning vous trouverez l'ensemble des cours expliqués et décomposés conformément au programme de formation officiel ainsi que des examens blancs pour vous préparer au mieux aux épreuves calmement chez vous.

Votre formation pratique se déroulera à la Gare d'eau de Courcelles les Lens

65 CHEMIN DE LA GARE D'EAU, LENS.

Nous disposons sur ce site d'un espace de travail pédagogique pour réaliser les point d) et e) de votre programme de formation (l'arrêté du 18 février 2013).

d) Maîtriser la mise en route du moteur, la trajectoire et la vitesse du navire, l'arrêt de la propulsion, la marche arrière et l'utilisation des alignements ;

e) Accoster et appareiller d'un quai, mouiller, prendre un coffre et récupérer une personne tombée à l'eau.

Durant cette formation de 2 heures individuelles le formateur vous enseignera les différents objectifs repris ci-dessus. A la fin de chaque objectif, il effectuera une évaluation de ce dernier en vous fixant des critères de performances mesurables. Si vous réussissez l'ensemble de ces évaluations, votre formateur validera votre formation pratique. Le cas échéant il définira avec vous un programme de formation afin de réussir les évaluations.

Vous pouvez très bien commencer votre formation pratique avant votre formation théorique, le service plaisance de City'Zen vous contactera pour définir les heures de formations en fonction de vos disponibilités. N'oubliez pas votre livret ainsi qu'une paire de chaussures à semelles souples pour accéder au bateau, ainsi qu'un vêtement de pluie.

Direction :

Depuis l'autoroute A21 prendre la sortie N° 18 Coucelles/ Evin- Malmaison/ Leforest, au stop prendre à droite au rond point tout droit, et prendre après le rond point à droite immédiatement le chemin de la gare d'eau. Le point de rendez vous se trouve au niveau du restaurant.

ATTENTION : Pour valider votre permis côtier ou eaux intérieures vous devez suivre impérativement l'ensemble du cursus :

- 1 . Suivre les 6h30 de formation théorique
- 2 . Effectuer vos 2 heures de pratiques
- 3 . Réussir votre examen théorique

Après ces 3 étapes il vous suffira de passer à votre agence City'Zen pour que nous validions votre formation et votre permis.

EXAMEN THÉORIQUE

Votre Examen théorique se déroulera à Boulogne sur Mer, nous pourrons vous fournir la date d'examen quelques semaines à l'avance, par contre nous ne connaissons l'horaire que la semaine précédente. Nous vous tenons immédiatement informé des qu'il est porté à notre connaissance.

Adresse : DDTM 92 boulevard Gambetta 62200 Boulogne sur Mer.

Depuis l'autoroute A16 prendre la sortie 32 Wimereux-Sud/ Boulogne-Nord / Naussicaa. Prendre à gauche au rond point vers D96 Nausicaa au prochain rond point prendre à gauche même direction. Remontez le boulevard Sainte Beuve qui devient après le rond point le boulevard Gambetta, le centre d'examen se trouve à la DDTM sur votre gauche 500 mètres après le rond point.